

À projet solidaire, financement solidaire!

Vous avez un projet d'économie sociale? Vous cherchez des moyens financiers et vous pensez à la finance solidaire comme source de financement pour votre projet? Vous voulez en savoir plus? Nous sommes là pour vous aider!

Il existe quatre financeurs solidaires en Belgique francophone : Citizenfund, Crédal, F'inCommon et W.ALTER.



Qu'est-ce que la finance solidaire?

La **finance solidaire**, selon la définition du label *Finance solidaire*¹, est celle qui «consiste à fournir, sans visée spéculative et moyennant une rémunération limitée, l'argent nécessaire à la réalisation d'opérations économiques qui présentent une valeur ajoutée pour l'humain, la culture et/ou l'environnement, en vue de favoriser le bien commun, la cohésion sociale et la gouvernance démocratique».

Quels sont nos principes et nos valeurs?

- ⊕ La défense des **principes de l'économie sociale**, tels que définis par le décret wallon de 2008¹: finalité de service à la collectivité ou aux membres plutôt que de profit, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.
- ⊕ La **transparence**.
- ⊕ L'**accompagnement des entreprises** dans leur démarche de financement (nous ne sommes pas qu'un outil et privilégions l'aspect humain et la relation avec le bénéficiaire).
- ⊕ Des **frais alignés sur ceux du marché** (ça ne coûte pas plus cher que ce que le marché propose).
- ⊕ Pas d'objectif de spéculation.

Pourquoi nous choisir?

- ⊕ **Une vraie compréhension des spécificités des entreprises d'économie sociale** : nous connaissons très bien le secteur de l'économie sociale, les enjeux des entreprises sociales et leurs réalités opérationnelles.
- ⊕ **Un accompagnement immédiat et qualitatif** : nous sommes au fait des besoins de financement des entreprises d'économie sociale, des modes de financement spécifiques au secteur et des réglementations propres aux entreprises de l'économie sociale.
- ⊕ **Un véritable partenaire aligné avec les finalités de votre projet** : la relation que nous établissons avec les entreprises que nous accompagnons va au-delà du financement : écoute attentive, mise en relation, ouverture au réseau, implication dans le projet.
- ⊕ **Un soutien au secteur de l'économie sociale** : en recourant aux financeurs solidaires, vous contribuez au renforcement de l'économie sociale. Vous vous inscrivez dans un projet qui va au-delà de votre organisation et vous contribuez à la circulation monétaire dans un cercle vertueux.
- ⊕ **Un horizon d'investissement plus long (capital-patient)**, car nous n'avons pas d'attente de retour sur investissement.

[1] <https://labelfinancesolidaire.be>

7 idées reçues sur la finance solidaire

« La finance solidaire est moins professionnelle qu'une banque »

FAUX ! La finance solidaire est née dans les années 80. Certains financeurs solidaires ont dès lors une expérience de près de 40 ans. Au fil du temps, ils ont acquis un savoir-faire et une connaissance du secteur de l'économie sociale, de ses besoins et de ses enjeux. S'ils ne disposent pas des moyens techniques du secteur bancaire traditionnel, en termes de services online par exemple, ils apportent néanmoins une large gamme de produits adaptés aux besoins de l'entreprise, à chaque stade de son développement. Les produits sont simples, les conditions transparentes, la relation personnalisée.

« La décision est lente »

FAUX ! Le processus d'instruction du dossier puis d'octroi est expliqué de manière transparente. Si l'ensemble des éléments utiles est rassemblé, la décision peut être très rapide. En moyenne, cela prend entre 2 et 8 semaines.

« Les montants sont plus petits »

FAUX ! S'il est vrai que les acteurs financiers solidaires apportent rarement des montants supérieurs à 1 million € (pour les plus gros d'entre eux), ils peuvent apporter des sommes supérieures en consortium avec d'autres acteurs financiers, solidaires ou non. Ce sont les seuls par contre à apporter des montants relativement modestes, délaissés par les banques traditionnelles par manque de rentabilité.



« La finance solidaire coûte plus cher/est gratuite »

FAUX ! Les financiers solidaires proposent des conditions soit moins chères soit dans les prix du marché.

« Pour bénéficier d'un financement, je dois ouvrir un compte en banque auprès de l'organisme financier »

FAUX ! Les financeurs solidaires n'étant pas des organismes bancaires, ils ne proposent pas de comptes courants, ni de comptes d'épargne. Dès lors, vous pouvez conserver votre compte dans votre banque habituelle.

« Je n'ai malheureusement pas de garantie à proposer, les chances que vous acceptiez mon projet sont donc minimes »

FAUX ! La garantie n'est pas le premier élément abordé lors de la réception d'une demande de crédit. Le financeur solidaire va étudier d'abord le projet et son impact social, avant d'envisager les garanties. Il fera preuve de souplesse à ce niveau, et trouvera des solutions qui conviennent à l'entreprise tout en tenant compte du risque encouru. Il pourra également négocier des partenariats avec des fonds de garantie externes pour éviter les garanties personnelles.

« Je ne suis pas un pro de la finance, je n'ai aucune chance d'y arriver »

Les financeurs solidaires travaillent en partenariat avec les Agences-Conseil en Économie Sociale, qui pourront vous appuyer pour construire votre business plan et vous accompagner pour introduire une demande de financement.